H

2026/

Ville de
RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/246

Objet : Projet de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents sis sur la parcelle AX 0015 rue Henri Sellier - Maison des 1000 jours : Approbation de l'avant-projet définitif

Séance du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre, à 18 h 45, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 2 octobre 2026, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres
En exercice : 39
Présents à la séance : 34
Excusés représentés : 4
Absent : 1

* Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli*, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Claudine Lechopier, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Yannick Lefranc, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Sophie Kelkoula, Souad Medani, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :
Cérine Fourti à Dicle Yildirim-Bakir, Farida Ouaret à Wafae Amar, Christian Matshiam à Bilel Moumni, Stéphane Raffalli à Souad Medani

Absents :
Virginie Orus

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

2026/

DELIBERATION N°2026/246

OBJET : Projet de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents sis sur la parcelle AX 0015 rue Henri Sellier - Maison des 1000 jours : Approbation de l'avant-projet définitif

Travaux

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis, de Madame Nadia OURBIA Adjointe au maire chargée de l'Education, de la Petite enfance et du Périscolaire et de Madame Sonia ABRUNHOSA Conseillère municipale déléguée au bien-être de la petite enfance et à l'égalité femmes/hommes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande publique et notamment les articles L2432-1, R 2431-11,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026/134 en date du 28 mai 2026 relative à l'approbation du programme et à la fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement pour la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents dite Maison des 1000 jours – sis sur la parcelle AX 15 rue Henri Sellier,

VU la Commission Aménagement, Urbanisme, Cadre de vie, Ecologie, Transport et Habitat en date du 5 octobre 2026,

CONSIDERANT la volonté forte de la commune d'offrir une possibilité d'accueil plus large des enfants, des parents et d'accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation par rapport au Relais existant,

CONSIDERANT que la reprise des études a été engagée afin de poursuivre ce projet structurant pour la commune,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver l'avant-projet définitif pour permettre la poursuite de cette opération,

APRES DELIBERATION

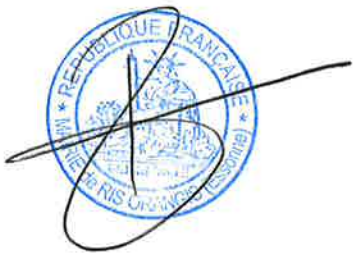
APPROUVE l'avant-projet définitif pour la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents dite Maison des 1000 jours- sis sur la parcelle AX 0015 rue Henri Sellier, annexé à la présente délibération.

2026/

PRECISE que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1 100 000 euros H.T (mai 2026).

ADOPTE A L'UNANIMITE

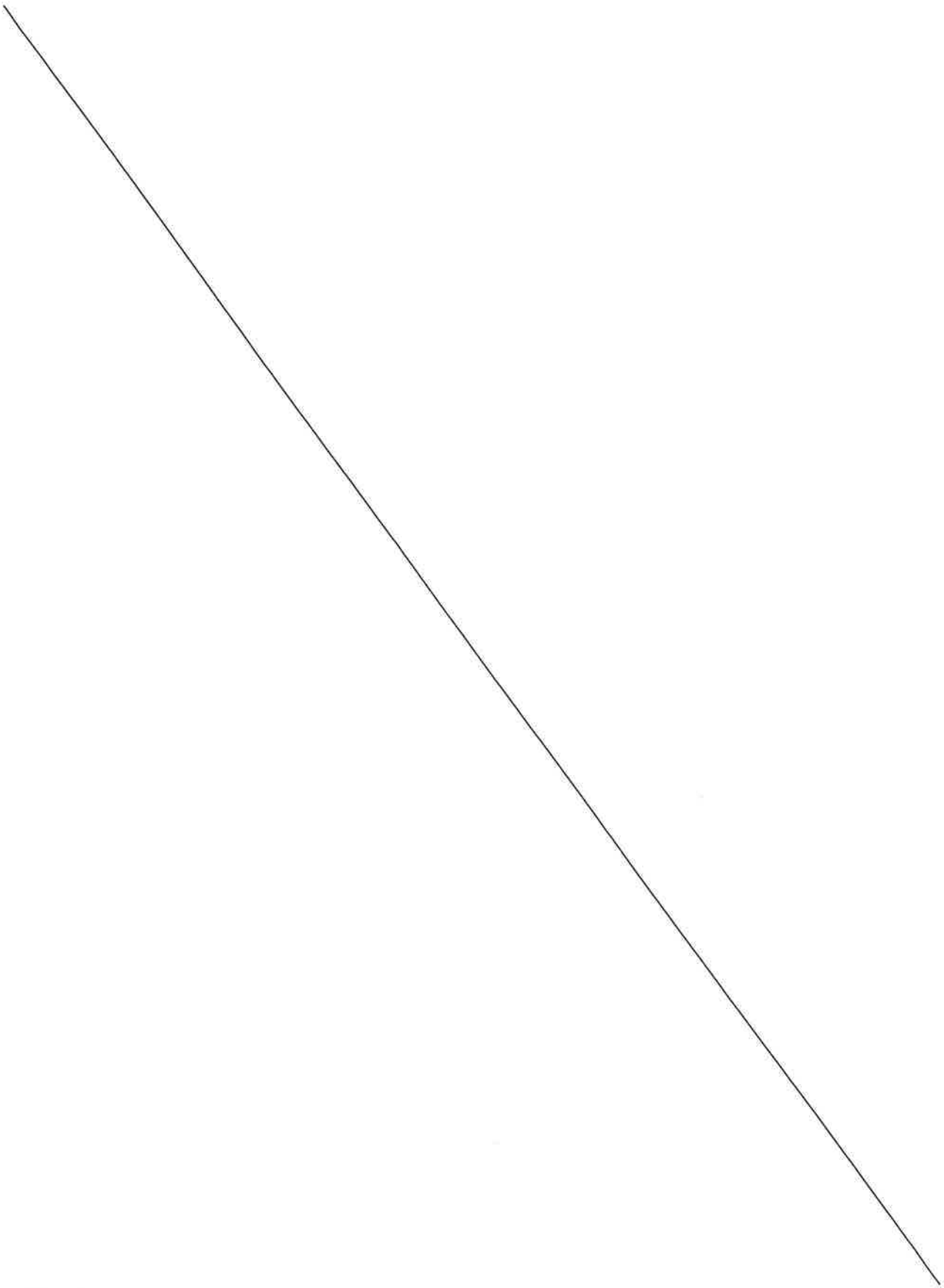
Pour expédition conforme
Sonia BENAMEUR
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture le : 15 OCT. 2026
Publié le : 15 OCT. 2026
Notifié le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

2026/



Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle
91130 - RIS-ORANGIS

01 69 02 52 52

contact@ville-ris-orangis.fr

ville-ris-orangis.fr

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

RAM - LAEP



A'B
Ateliers
H.BENDIB
Architectes

ATELIERS HB ARCHITECTES

Un lieu pour bien grandir, jouer, apprendre
& s'épanouir ensemble

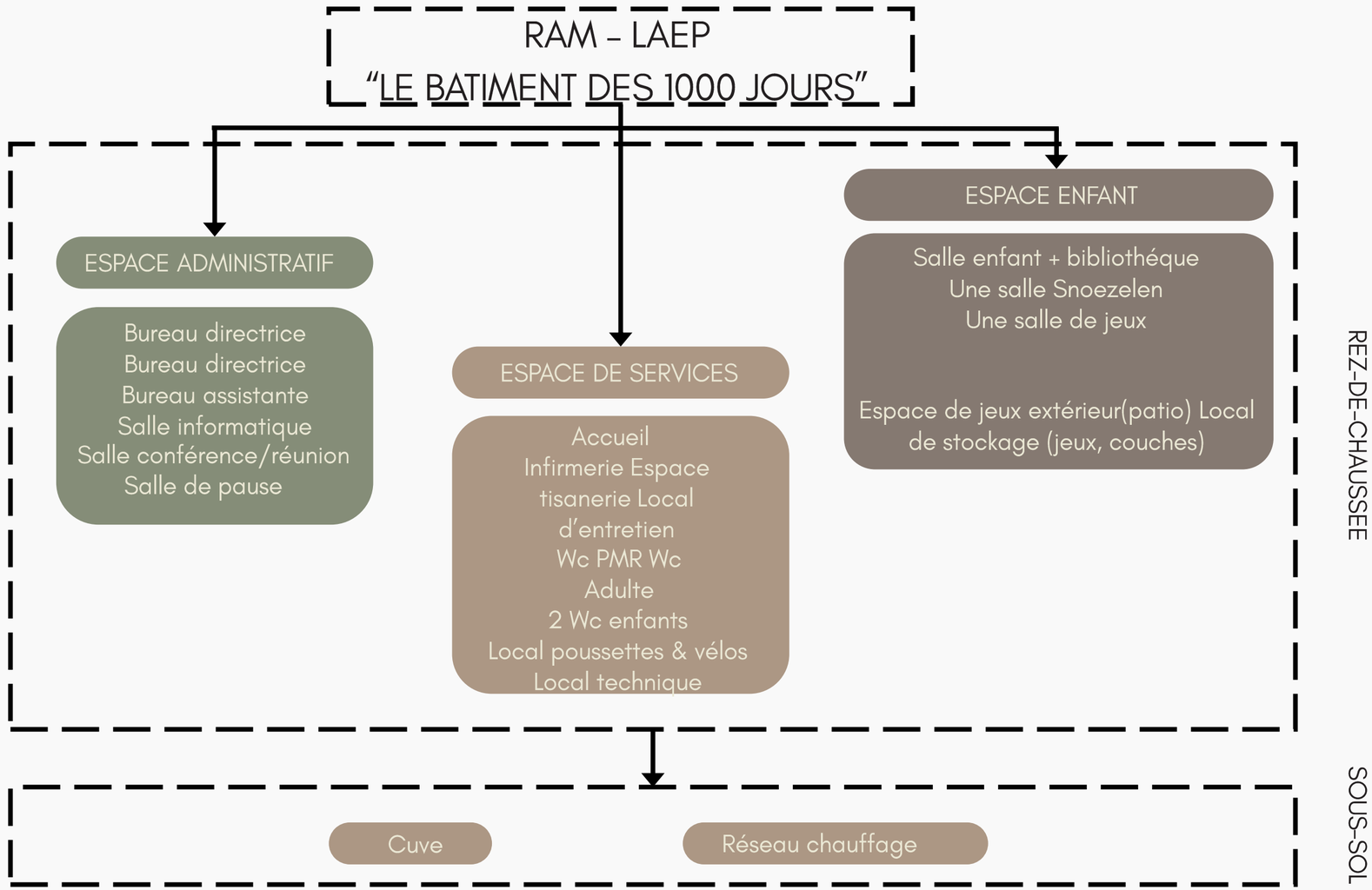
AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

Avant Projet sommaire 01



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

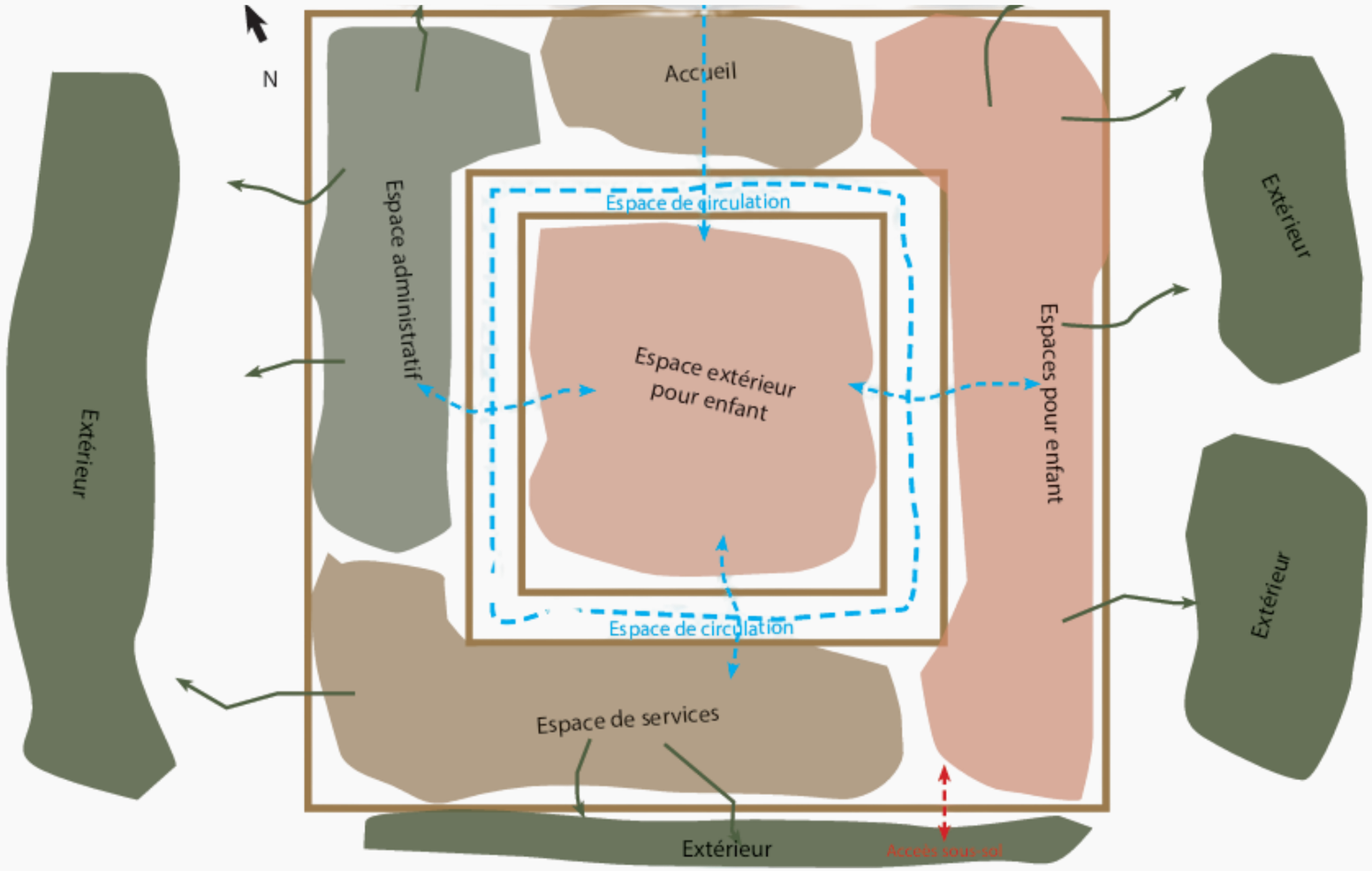
Rappel du programme



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

Organigramme

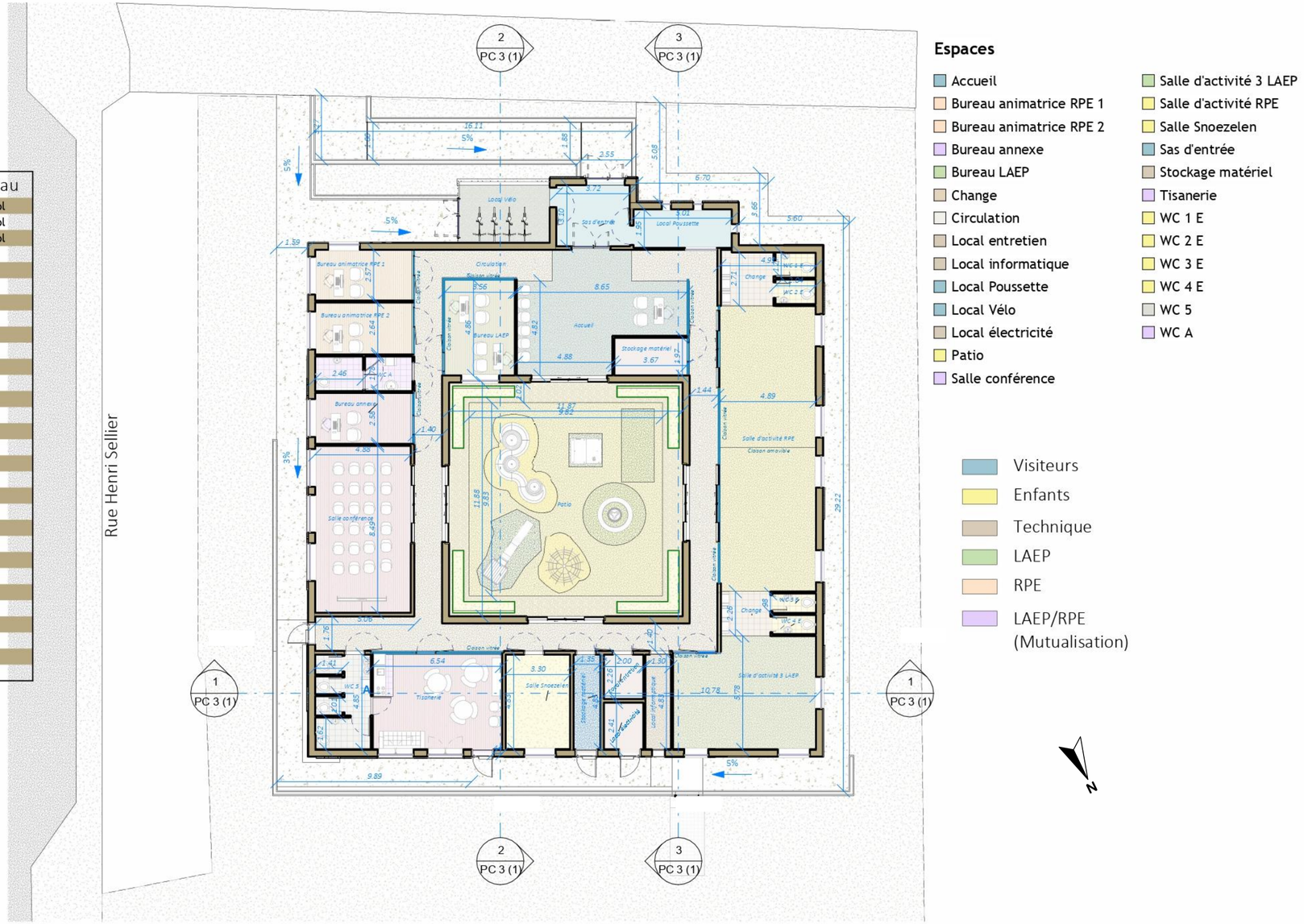
Nous conservons l'emprise existante et transformons le patio en un espace central intérieur lumineux et modulable. Les espaces sont organisés en périphérie pour une meilleure lisibilité des fonction et des flux. Une architecture chaleureuse et contemporaine au service d'enfants et des familles.



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 : REFERENCE ACTE : 2026246a

Plan du Rez de chaussé

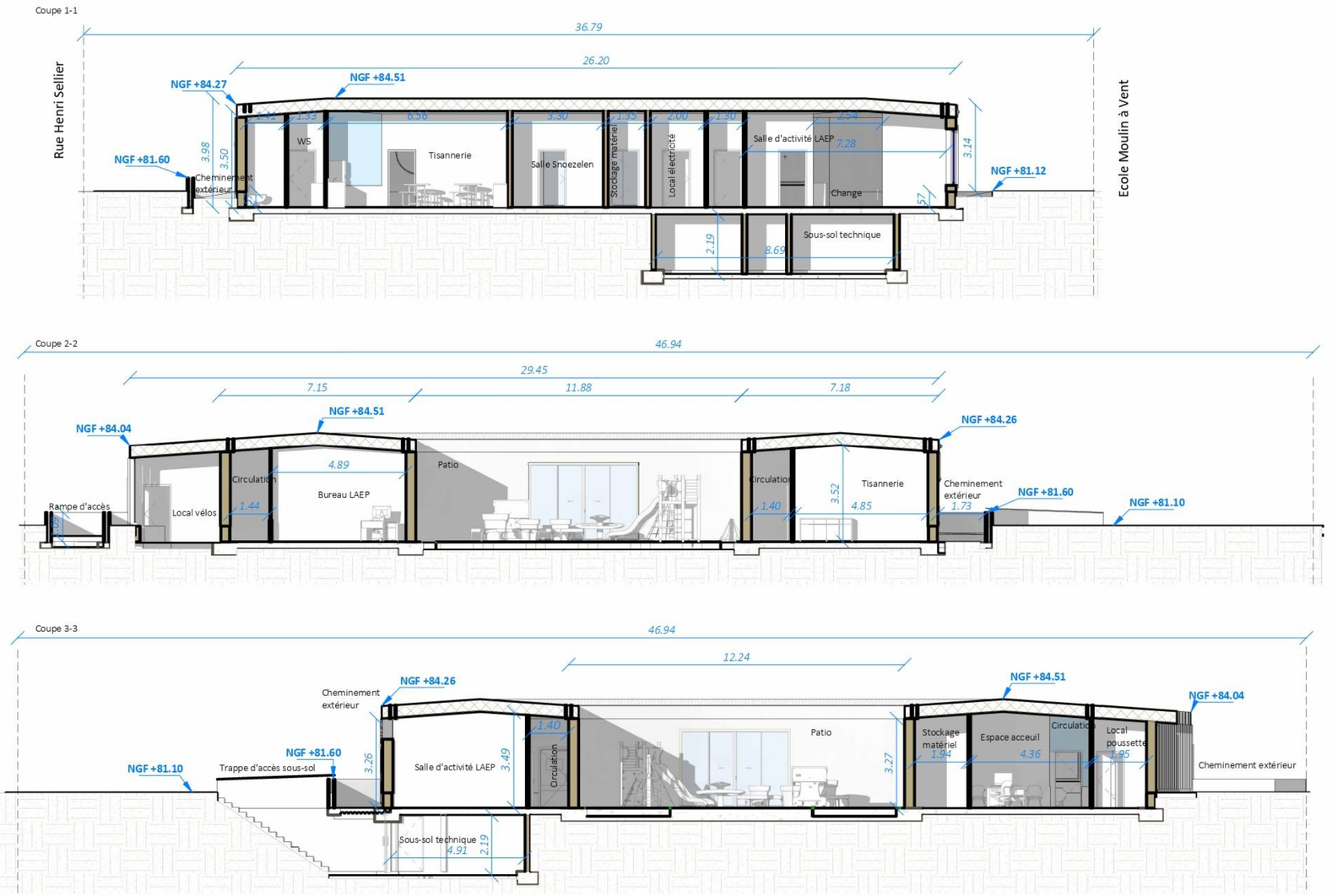
Nom	Surface	Niveau
Ancien TGBT	4.12 m²	Sous-sol
Local SS	15.44 m²	Sous-sol
Local ventilation	18.44 m²	Sous-sol
Accueil	40.46 m²	RDC
Bureau animatrice RPE 1	12.92 m²	RDC
Bureau animatrice RPE 2	13.20 m²	RDC
Bureau annexe	12.83 m²	RDC
Bureau LAEP	17.29 m²	RDC
Change	12.78 m²	RDC
Circulation	97.80 m²	RDC
Local entretien	4.52 m²	RDC
Local informatique	6.30 m²	RDC
Local Poussette	9.74 m²	RDC
Local Vélo	13.53 m²	RDC
Local électricité	4.84 m²	RDC
Patio	140.94 m²	RDC
Salle conférence	41.55 m²	RDC
Salle d'activité 3 LAEP	40.24 m²	RDC
Salle d'activité RPE	71.54 m²	RDC
Salle Snoezelen	16.04 m²	RDC
Sas d'entrée	11.53 m²	RDC
Stockage matériel	13.68 m²	RDC
Tisanerie	32.15 m²	RDC
WC 1 E	2.61 m²	RDC
WC 2 E	2.58 m²	RDC
WC 3 E	2.18 m²	RDC
WC 4 E	2.17 m²	RDC
WC 5	13.60 m²	RDC
WC A	7.89 m²	RDC
	682.91 m²	



- Espace enfant au Nord-Ouest et administration au Sud.
- Circulation périphérique au contact de l'extérieur.
- Locaux techniques accessibles depuis les circulations intérieures et extérieures.
- Ouvertures larges et espaces extérieurs.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

Coupe 1-1 / 2-2 /3-3



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a







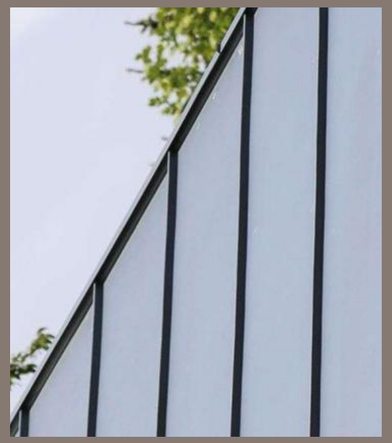
Concept architectural

Ouvertures diversifiées a hauteur d'enfant pour satisfaire leur curiosité

Différents matériaux pour une plus grande richesse architecturale



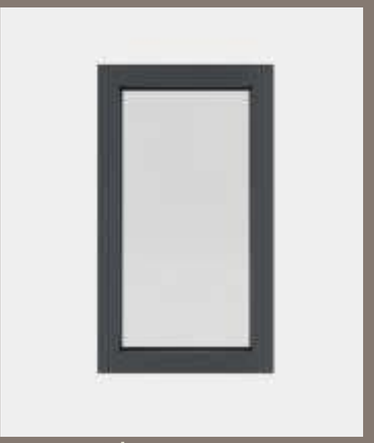
Enduit



Bardage en joint debout

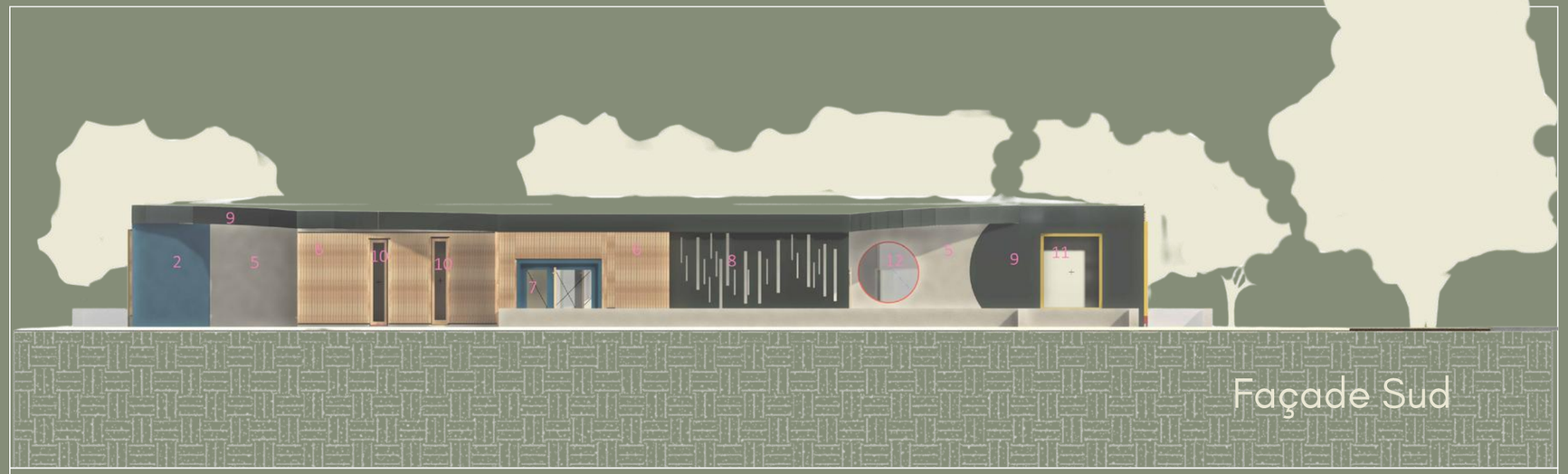


Bardage composite imitation bois



Aluminium

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a



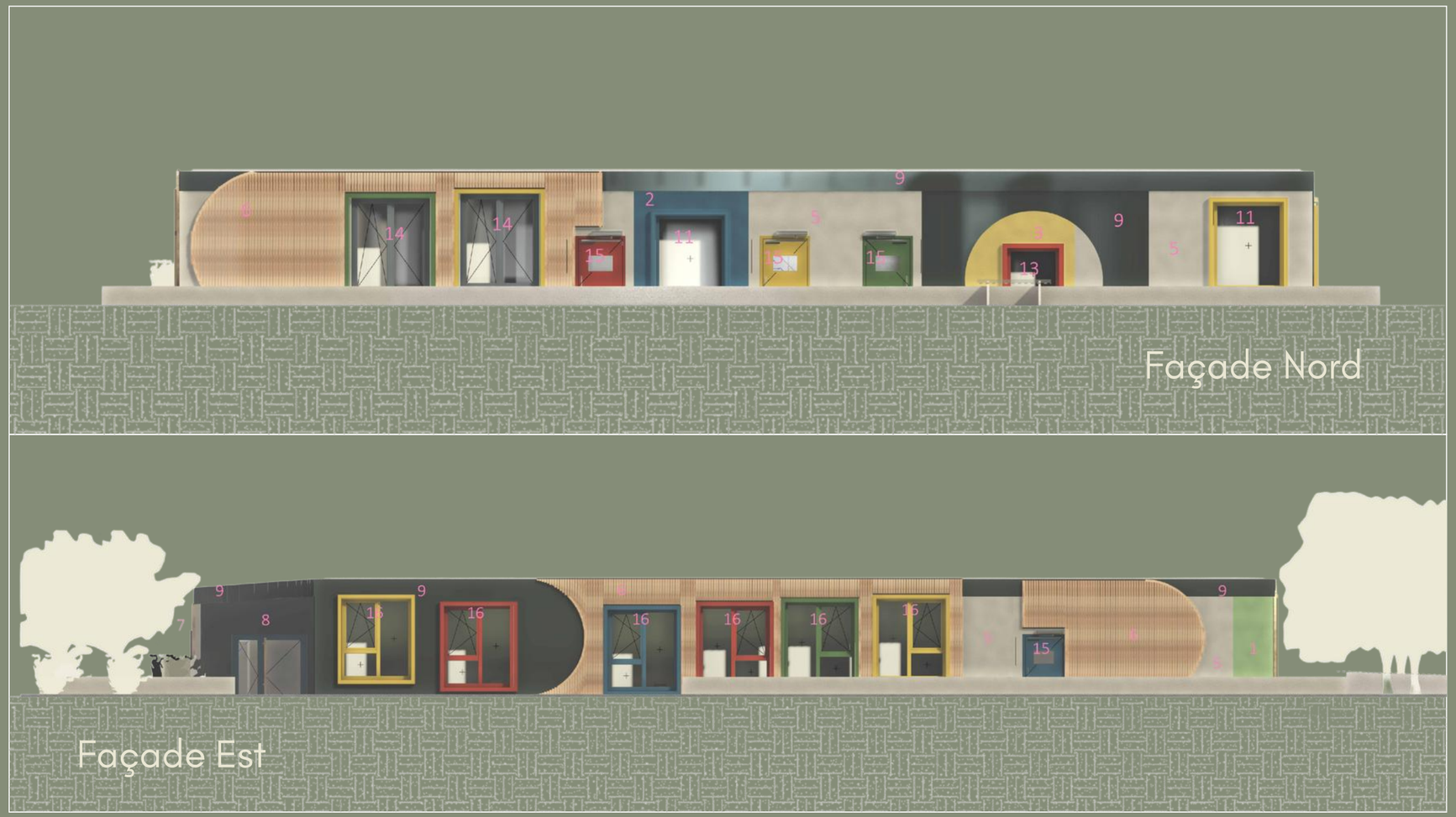


Variante 02 de l'aspect extérieur

Communication des matériaux.

1. Enduit rouge RAL 030 60 50
2. Enduit bleu RAL 5007
3. Enduit jaune RAL 09 90 60
4. Enduit rouge RAL 030 60 50
5. Enduit blanc RAL 9001
6. Bardage en bois composite vertical
7. Entrée principale
8. Local vélo, bardage joint debout ajouré Fenêtre châssis fixe 1.74m²hauteur: 2.12m, largeur: 0.9m
9. Bardage joint debout, plage des bacs brouillés
10. Fenêtre châssis fixe 1.4 m², diamètre: 0.7m
11. Fenêtre châssis fixe 1.74m²: hauteur: 2.2m, largeur: 0.45m.
12. Fenêtre châssis fixe ,diamètre: 1.54m.
13. Fenêtre châssis fixe ,1.4m²: 1.2x1.2m
14. Fenêtre 2 vantaux, 3.9m²: hauteur:2.2m, largeur: 1.8m
15. issue de secours
16. Fenêtre 3 vantaux, 4.2m²: hauteur: 2.2m, largeur:1.9m

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a



Variante 02 de l'aspect extérieur

Communication des matériaux.

1. Enduit rouge RAL 030 60 50
2. Enduit bleu RAL 5007
3. Enduit jaune RAL 09 90 60
4. Enduit rouge RAL 030 60 50
5. Enduit blanc RAL 9001
6. Bardage en bois composite vertical
7. Entrée principale
8. Local vélo, bardage joint debout ajouré Fenêtre châssis fixe 1.74m²hauteur: 2.12m, largeur: 0.9m
9. Bardage joint debout, plage des bacs brouillés
10. Fenêtre châssis fixe 1.4 m², diamètre: 0.7m
11. Fenêtre châssis fixe 1.74m²: hauteur: 2.2m, largeur: 0.45m.
12. Fenêtre châssis fixe ,diamètre: 1.54m.
13. Fenêtre châssis fixe ,1.4m²: 1.2x1.2m
14. Fenêtre 2 vantaux, 3.9m²: hauteur:2.2m, largeur: 1.8m
15. issue de secours
16. Fenêtre 3 vantaux, 4.2m²: hauteur: 2.2m, largeur:1.9m

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

RAM - LAEP

ATELIERS HB ARCHITECTES



BATIMENT DES 1000 JOURS

Ateliers H.BENDIB Architectes

ESTIMATIF

LOT 00 Installations de chantier		Sous-total :	9 980,00 €
LOT 01 Démolition & déposes		Sous-total :	61 003,44 €
LOT 02 VRD / Aménagements extérieurs		Sous-total :	135 349,00 €
LOT 03 Gros-Œuvre		Sous-total :	45 501,70 €
LOT 04 Toiture		Sous-total :	37 357,20 €
LOT 05 Plâtrerie		Sous-total :	53 813,40 €
LOT 06 Isolation extérieure		Sous-total :	112 301,00 €
LOT 07 Isolation intérieure		Sous-total :	26 869,20 €
LOT 08 Ravalement		Sous-total :	2 343,95 €
LOT 09 Revêtements extérieurs		Sous-total :	52 541,70 €
LOT 10 Revêtements intérieurs		Sous-total :	30 744,60 €
LOT 11 Peinture intérieure		Sous-total :	14 475,00 €
LOT 12 Etanchéité		Sous-total :	39 714,60 €
LOT 13 Menuiseries extérieures		Sous-total :	76 641,00 €
LOT 14 Menuiseries intérieures		Sous-total :	5 600,00 €
LOT 15 Huisserie		Sous-total :	1 700,00 €
LOT 16 Equipements sanitaires		Sous-total :	3 530,00 €
LOT 17 Electricité		Sous-total :	98 000,00 €
LOT 18 Plomberie		Sous-total :	63 000,00 €
LOT 19 Ventilation		Sous-total :	100 800,00 €
LOT 20 Chauffage		Sous-total :	84 000,00 €

OPTION 1 : Remplacement chauffage		Sous-total :	35 000,00 €
OPTION 2 : Chauffe-eau thermodynamique		Sous-total :	14 000,00 €
OPTION 3 : Système gestion d'accès		Sous-total :	2 800,00 €

GRAND TOTAL HT ESTIME Hors options				1 055 265,79 €
TVA 20%				211 053,16 €
GRAND TOTAL TTC ESTIME				1 266 318,95 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026246a-DE
en date du 15/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026246a

Planning prévisionnel :

Etape	Echéance
Réunion au service urbanisme avant dépôt PC	**Fin septembre 2026**
Dépôt permis de construire (PC) / autorisation de travaux sur ERP (AT ERP)	**Début octobre 2026**
Instruction réglementaire PC / AT ERP	
Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	**Octobre 2026**
Lancement de la consultation	**Début novembre 2026**
Réception des offres	**Fin novembre 2026**
Rapport d'analyse des offres (RAO) / Assistance à la signature des contrats de travaux (ACT)	**Début décembre 2026**
Préparation du chantier	**Décembre 2026**
Démarrage des travaux	**Janvier 2027**
Suivi de chantier (DET)	**6 mois**
Livraison des ouvrages	**Juin 2027**